

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF

Procès- Verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Présents : Bauduret Cloé, CRETIN Christian, VETTORELLO Sophie, MENIGOZ Mathieu, ARBEZ André, BOURDICHON Mathilde, BRETON Nicolas, PROST Julien, FRANCOIS Marine, GENESTE DECONFON Zélie, BRUILLOT Maxime, Manon ROB, JARNO Pascal, EPAILLY Stéphane, ARROYO Gema.

Mme Manon ROB a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Election du Maire
- ✓ Détermination du nombre d'adjoints
- ✓ Election des adjoints
- ✓ Lecture de la charte de l' élu local
- ✓ Fixation des indemnités du maire et des adjoints
- ✓ Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux (SICTOM, SIEG, COFOR, CNAS, syndicat de gestion du Lac d'Ilay, SIDEC, etc..)
- ✓ Désignation du référent déontologue
- ✓ Délégation du Conseil Municipal au Maire

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Mme GUYETANT Mélanie, le maire sortant, qui remercie Marie-Cécile pour sa collaboration. Il cède la parole au doyen de l'assemblée, M. Christian CRETIN, pour présider l'élection du maire.

- **Désignation du secrétaire de séance** : Conformément à l'usage, Mme Mme Manon ROB, la plus jeune membre du conseil, est désignée secrétaire de séance.
- **Constat du quorum** : Les 15 conseillers étant présents, le quorum est atteint.
- **Désignation des assesseurs** : Mme BOURDICHON Mathilde et M. BRETON Nicolas sont désignés assesseurs.

2. Élection du Maire

La procédure d'élection du maire au scrutin secret est rappelée (articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT).

- **Candidature** : Mme Cloé BAUDURET se porte candidat.
 - **Résultat** : 15 Votants : 12 Voix pour et 3 Bulletins blancs

Mme Cloé BAUDURET est élue Maire, remercie les conseillers pour leur confiance et salue le travail des élus sortants.

3. Élection des Adjoints

Le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 3 (accepté à l'unanimité) et présente la liste suivante : * **1er Adjoint** : Christain CRETIN * **2ème Adjoint** : Sophie Vettorello * **3ème Adjoint** : Mathieu Ménigoz

Aucune autre liste n'est présentée.

- **Vote** : Il est procédé à un vote à bulletin secret pour la liste.
- **Résultat** : 15 votants : 12 voix pour et 3 blancs.

La liste est élue. Sont proclamés adjoints : Christian CRETIN (1er), Sophie VETTORELLO (2ème) et Mathieu MENIGOZ (3ème).

4. Délégués communautaires

Conformément aux résultats des élections, les délégués communautaires sont : Cloé Bauduret, Christian Cretin et Sophie Vettorello. Mme Vettorello ne souhaitant pas siéger, sa place revient à M. Mathieu Ménigoz, qui accepte.

5. Lecture de la charte de l' élu local

Le maire donne lecture des principes fondamentaux de la charte de l' élu local, rappelant les devoirs d' impartialité, de probité, d' intégrité et de prévention des conflits d' intérêts. Le document complet sera transmis par courriel.

6. Fixation des indemnités de fonction

- **Indemnité du Maire** : Le maire propose de fixer son indemnité à un montant inférieur au taux maximum, soit 1 500 € bruts mensuels : La proposition est adoptée à l' unanimité.
- **Indemnités des Adjoint** :
 - Le 1er adjoint, M. Christain Cretin, renonce à son indemnité.
 - Pour les 2ème et 3ème adjoints, M. Sophie Vetterolo et M. Mathieu Ménigoz, il est proposé de maintenir le taux actuel, soit environ 350 € nets mensuels.

La proposition est également adoptée à l' unanimité.

7. Désignation des délégués dans les syndicats intercommunaux :

Les conseillers sont désignés comme suit : * **SIEG (Syndicat des eaux)** : * Titulaires : Mathilde BOURDICHON, André ARBEZ. * Suppléant : Cloé BAUDURET. * **SIDEC (Syndicat d' électrification)** : * Titulaire : Cloé BAUDURET. * **SICTOM (Ordures ménagères)** : * Titulaire : Marine FRANCOIS. Suppléante : Zélie GENESTE DECONFIN * **Parc naturel du Jura** : * Titulaire : Nicolas BRETON. * Suppléant : Mathieu MENIGOZ . * **Syndicat de gestion du lac d' ilay** : * Titulaires : Christian CRETIN, Julien PROST, Manon ROB * Suppléant : Mathieu MENIGOZ. * : Le Maire. * **Site nordique de Trémontagne** : Maxime BRUILLOT, Mathieu MENIGOZ, Christian CRETIN. * **CNAS** : Maxime BRUILLOT. * **Conseiller défense** : André ARBEZ.

8. Désignation du référent déontologue

Le maire propose de désigner M. M. Houser Matthieu, référent proposé par l' Association des Maires du Jura (AMJ), pour conseiller les élus sur les questions de déontologie. Le coût d' une saisine est de 80 € : approuvé à l' unanimité.

9. Délégations du conseil municipal au maire

Le maire propose la reconduction de la liste des délégations de compétences du conseil municipal au maire, telle qu' établie en 2020 et communiquée en amont aux conseillers : adopté par 14 voix pour et une abstention

Clôture de la séance vers 21 heures.